

Concentration : parallèle entre les Etats-Unis et l'Europe.

Sophie MERITET
Maître de Conférences
CGEMP - Université Paris Dauphine
Sophie.meritet@dauphine.fr

Il ne se passe plus un mois sans qu'une opération de fusion - acquisition ne soit annoncée en Europe dans les industries de l'électricité et du gaz naturel. Ce phénomène n'est pas sans rappeler la vague de concentration qui a suivi les réformes aux Etats-Unis au milieu des années quatre vingt dix: dans la presse économique en 1998, une opération était annoncée chaque semaine. Si des points communs existent, des différences demeurent entre ces mouvements de concentration outre Atlantique et en Europe.

Dans de nombreux pays, les industries électrique et gazière connaissent des transformations majeures en terme d'organisation. L'ancienne structure de monopoles verticalement intégrés est supprimée sur certains segments de la chaîne de valeur qui sont ouverts à la concurrence selon différentes modalités. La production en amont et la commercialisation en aval deviennent concurrentielles alors que le transport et la distribution demeurent réglementées. Des marchés de gros se développent avec des instruments financiers de couverture de risques, les transactions d'énergie évoluent, de nouvelles catégories d'acteurs apparaissent.... Les règles du jeu et les structures des marchés se trouvent ainsi modifiées. Les entreprises traditionnellement protégées s'interrogent sur leurs stratégies pour rester ou devenir compétitives dans ce nouvel environnement auquel elles n'étaient pas préparées.

L'Union Européenne réforme progressivement les marchés de l'énergie avec des différences d'organisation selon les pays mais avec un agenda commun : en juillet 2007, les marchés de l'électricité et du gaz naturel seront totalement ouverts à la concurrence. Le processus de réforme a dans un premier temps amené l'entrée de nouveaux opérateurs. Néanmoins, dans un second temps des phénomènes de concentration sont très vite apparus. De nombreux acteurs énergétiques européens se sont engagés dans un mouvement de fusions – acquisitions et d'internationalisation. Les nouveaux entrants dans un pays étaient souvent des opérateurs historiques appartenant à d'autres pays. En parallèle, un processus d'intégration verticale s'est confirmé non pas sur une chaîne de valeur mais sur au moins deux, celle du gaz et de l'électricité. Les opérateurs historiques sont très actifs dans ces deux axes stratégiques.

Ces opérations de concentration sont en opposition même avec la volonté de la Commission Européenne de développer la concurrence dans l'Union Européenne. L'ouverture des marchés de l'énergie est en effet considérée comme un facteur essentiel pour améliorer la compétitivité et la croissance de l'Europe (Agenda de Lisbonne). En février 2006, les résultats d'une enquête sectorielle de la Commission Européenne, lancée en Juin 2005, ont été publiés sur le marché de l'énergie. Ils soulignent les problèmes actuels avant l'ouverture complète. Une des priorités de la Commission Européenne est la concentration des marchés avec le pouvoir des opérateurs historiques. Neelie Kroes, Commissaire à la Concurrence, et Andris Piebalgs, Commissaire à l'Energie, s'attaquent aux opérateurs historiques de l'énergie qui apparaissent trop prépondérants. Un des reflets de cette situation est la part de marché des grands producteurs européens (EDF, EON, RWE, Endesa, Enel...) qui reste dominante sur leur marché national. Pour les acteurs traditionnels, l'ouverture à la concurrence est synonyme de perte inévitable de parts de marché sur leur zone domestique. La solution est alors pour eux de se développer à l'étranger et de diversifier leurs activités (tout en ne s'éloignant pas de leur

cœur de métier). Pour ces entreprises, la recherche de la compétitivité passe par l'accroissement de la taille.

De l'Espagne à l'Allemagne en passant par la Belgique, les compagnies énergétiques annoncent des opérations de concentration. Les acteurs traditionnels se sont lancés dans une vague frénétique d'acquisitions : Gas Natural en Espagne a lancé une OPA sur Endesa, EON s'intéresse au britannique Scottish Power, Suez a récupéré la totalité des parts d'Electrabel, EDF a enfin pu acheter l'italien Edison... Si le nombre de transactions reste relativement constant (une soixantaine par an), le montant évolue beaucoup : de 33 Mds € en 2004 contre 114 Mds € en 2005. Les groupes énergétiques traditionnels disposent de moyens financiers sans comparaison par rapport à des compagnies d'autres secteurs. Les raisons principales sont les suivantes : anciens monopoles protégés, ventes d'actifs non spécifiques, réduction des coûts, hausse des prix de l'électricité et du gaz naturel... Il reste encore quelques actifs énergétiques à acheter mais les marchés sont de plus en plus concentrés. Par exemple, au Royaume Uni, 4% des 47 millions de comptes sont desservis par des compagnies étrangères mais 6 compagnies détiennent 99% du marché. En quelques années, le paysage énergétique européen s'est modifié. Un oligopole européen de l'énergie est en train d'émerger. Son existence est indéniable mais le nombre et la nationalité des firmes ne sont pas encore figés. Qui sont les « *small fishes in the big pond* » ? (Les petits poissons dans le grand lac ?)

Classement par capitalisation boursière 1996-2006 (en milliards d'euros).

		1996			2006
1	BG	16.8	→	EON	61.3
2	Veba	13.6	→	EDF	61.3
3	Endesa	10.6	→	Enel	41.3
4	RWE	9.1	→	Suez	34.9
5	Vivendi	8.7	→	RWE	32.5
6	Electrabel	8.0	→	GDF	25.3
7	National power	7.5	→	Endesa	23.0
8	Iberdrola	6.3	→	National grid	22.0
9	Powergen	4.9	→	Iberdrola	20.6
10	Viag	4.8	→	Veolia Environnement	15.7
11	Suez	4.3	→	Fortum	15.0
12	Scottish Power	4.2	→	Scottish Power	14.8
13	United Utilities	3.6	→	Centrica	13.2
14	VEW	2.9	→	Scottish & Southern	12.8
15	Tractebel	2.8	→	Gas Natural	10.5

Sources : Datastream (1996 & 2006)

Aux Etats-Unis, les industries électriques et gazières ont connu cette même vague de concentration. Entre 1992 et 1999, la presse économique américaine annonçait chaque année comme "*l'année record des fusions dans le secteur des utilities*". Néanmoins, le mouvement de concentration outre Atlantique diffère de celui amorcé en Europe.

Un des premiers éléments à considérer est l'organisation des réformes aux Etats-Unis différente de celle adoptée par l'Union Européenne. Dès les années soixante-dix, les autorités américaines, précurseurs, ont d'abord progressivement ouvert à la concurrence le marché du gaz naturel puis celui de l'électricité. Cette différence temporelle a une conséquence sur le mouvement de concentration. Les opérations n'ont concerné dans un premier temps que les

entreprises mono énergie qui cherchaient à renforcer leur taille : gaziers entre gaziers et électriciens entre électriciens. Dans un second temps, dès 1995, la part des opérations gaz – électricité a fortement augmenté pour représenter en 1997 plus de la moitié des fusions dans l'industrie des *utilities* américaines. Les compagnies gazières ayant une expérience plus ancienne de la concurrence ont commencé à acheter des actifs électriques. Engendré par la baisse des prix du gaz à l'époque (résultant en une diminution de la valeur des actifs des sociétés gazières), le mouvement de consolidation a pris de l'essor en 1997 avec les électriciens achetant des actifs gaziers.

Un autre élément distinctif entre les Etats-Unis et l'Europe est l'organisation des industries. Le marché américain de l'électricité est par exemple beaucoup plus atomistique que son homologue européen. Pour des raisons historiques, des entreprises privées et publiques sont présentes et actives sur des marchés, où coexistent des réglementations au niveau fédéral et au niveau des Etats. Le secteur américain est composé de près de 3800 entités de statuts et de tailles divers. De relativement cloisonnées, les principales compagnies privées à statut de service public, les *Investor Owned Utilities*, ont vu leur champ d'action s'étendre et en même temps s'ouvrir à de nouveaux concurrents. La réglementation traditionnelle américaine (la loi PUHCA) limitait les opérations de diversification notamment géographique. Les entreprises électriques étaient alors relativement de petites tailles et peu diversifiées. Les réformes ont permis une évolution.

Que ce soit aux Etats-Unis comme en Europe, les opérateurs historiques se sont transformés. Ils ont tous augmenté leur taille. Ils sont sortis de leurs marchés domestiques (national ou régional). Ils ne sont plus mono énergie. En Europe, beaucoup ont été privatisés complètement ou partiellement. Ils ont tous en commun l'intégration de la production à la commercialisation en passant par le négoce (les parts varient). Derrière ces rapprochements, les "raisons d'être" sont multiples mais elles convergent toutes vers un objectif commun : "grandir pour survivre". Les principaux protagonistes en présence visent essentiellement à réduire leurs coûts par des gains de compétitivité. Ils cherchent à augmenter leur base de clientèle et/ou leur portefeuille de services pour être capable d'opérer dans un environnement de concurrence accrue.

Avec la multiplication des opérations entre les entreprises de gaz et d'électricité, l'appréciation antitrust joue un rôle central. Les autorités de la concurrence doivent veiller à ce que les tendances à la concurrence soient plus fortes que celles à la collusion. Leur souci demeure les intérêts des consommateurs. Parmi les questions que soulèvent ces opérations de concentration, celle de la régulation de la concurrence oligopolistique plurisectorielle demeure aux cœurs des discussions. Les débats aux Etats-Unis ont déjà quelques années d'expérience comparés à ceux qui débutent en Europe : comment définir le marché pertinent et apprécier l'abus de position dominante ?...